

La FSU avec l'UNSA et la CFDT ont été invités par le rectorat à deux groupes de travail pour discuter des zones de remplacement de l'académie.

Dans ce cadre un projet inacceptable de refonte de la carte a été proposé par l'administration passant de 16 zones de remplacement à 9. (voir carte jointe)

Plusieurs "arguments" ont été avancés par le rectorat :

- L'académie devient atypique avec son nombre de Zones de remplacement car beaucoup d'académie ont des zones de remplacement beaucoup plus large qui vont pour certaines jusqu'au département

- Le taux d'"efficacité" du remplacement de l'académie de Reims était l'an dernier de 91,4 % en 2024/2025 (89,05 % en 2023/2024) qui reste 3.5 points en dessous de la moyenne nationale. (calcul du taux d'efficacité : nombre de jours de remplacement par les TZR, MA, Non tit rapporté au nombre de journées de remplacement et de suppléances demandées par les établissements sur les remplacements de 15 jours et plus)

Le Rectorat a commencé la réunion en présentant ses arguments et la carte en insistant sur le fait que le Recteur avait décidé pour cette année d'augmenter les possibilités de suppléances avec 15 ETP supplémentaires dans l'académie (en très grande partie des contractuels...).

La FSU a explicitement attaqué le projet du rectorat sur les cartes et a demandé aussi à discuter plus généralement des conditions de travail des TZR.

La carte proposée par le rectorat était très approximative de par l'oubli de sites pour les établissements multi-site, de placement des villes mais le nœud du problème est bien le passage de 16 à 9 zones. C'est bien une nouvelle dégradation des conditions de travail que ne veut pas reconnaître le rectorat et qui ne pourrait pas selon nous changer grand-chose au taux d'"efficacité" si cher au rectorat. Nous avons défendu le besoin d'attractivité pour nos métiers et que aujourd'hui les postes de TZR étaient subis par les collègues alors qu'il y avait quelques années c'était un choix. Aujourd'hui la plupart des nouveaux collègues passent par la case TZR et suivant les disciplines ils peuvent passer une bonne partie de leur carrière en TZR. Cette nouvelle carte va encourager les collègues à partir si ce n'est pas à ne pas devenir enseignants. Nous avons présenté quelques exemples de trajet aller à l'intérieur des zones présentées ou sur des zones limitrophes (voir document dans l'article) pour bien appuyer sur la difficulté dans notre académie pour certaines affectations de TZR sachant que certains cas représentés pour les

Dans un second temps nous sommes revenus sur les conditions de travail et nos demandes concernant les TZR :

- demande sur un assouplissement des conditions d'octroi des frais de repas pour les collègues qui interviennent sur deux établissements une même journée,
- demande d'une heure de décharge horaires pour les collègues qui seraient amené à intervenir dans des zones limitrophes,
- demande du taux de "satisfaction" dans les affectations provisoires des collègues TZR (ratio entre vœux exprimés et affectation provisoire),

- demande à ce que la continuité pédagogique de collègue soit bien prise en compte dans les affectations et que les règles des affectations soit remise au clair autant pour les collègues que pour l'ensemble des gestionnaires,

- demande à ce que les collègues affectés en partie en établissements REP/REP+ qui touchent une fraction des primes REP/REP+ mais qu'on occupe pédagogiquement jusqu'à hauteur de leur ORS (Obligation Réglementaire de Service) touchent la prime dans son entièreté,

- demande d'un Groupe de Travail pour l'affectation des TZR au mois de juin/juillet.

Nous avons rappelé les conditions de travail des TZR et notamment la précarité administrative, les effets de la multiplication des établissements sur les tâches professionnelles, les difficultés dans la reconnaissance dans le métier. Nous avons rappelé la particularité des enseignants d'EPS qui ne peuvent se voir confié que des missions en liées à l'EPS. Le Rectorat a toujours beaucoup de difficultés à admettre celles-ci et il faut bien insister pour les faire reconnaître.

La FSU sollicite les autres syndicats du second degré pour construire une mobilisation le jour du deuxième Groupe de Travail (le mercredi 3 décembre) et une grève est déposée pour permettre à l'ensemble des TZR de se rassembler devant le Rectorat à partir de 14h pour manifester leur désaccord. Une pétition inter-organisation syndicale ouverte à l'ensemble des collègues.